

CHARTRE D'UTILISATION

Le Pass Pro Tourisme de la Loire a pour objectif de permettre aux professionnels du tourisme :

- Des Offices de Tourisme de la Loire,
- De Loire Tourisme (ADT),
- D'Auvergne Rhône-Alpes Tourisme (AURAT),
- Des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Du Service Tourisme du département de la Loire
- Des Chargés d'accueil et des relations presse des sites et prestataires touristiques

de perfectionner leur connaissance de l'offre touristique du département de la Loire en les incitant à visiter les sites pour cerner au mieux les tendances du marché.

En facilitant l'accès aux différents sites et équipements touristiques, les gestionnaires de ces lieux permettront aux professionnels du tourisme du département de compléter leur connaissance de l'offre touristique dans la Loire afin d'améliorer les retombées économiques sur le territoire et de participer à une promotion efficace auprès de la clientèle rencontrée.

Article 1 : Les titulaires

Le Pass Pro nominatif, sera délivré aux salariés permanents et saisonniers des structures suivantes :

- Les Offices de Tourisme de la Loire,
- Loire Tourisme (ADT),
- Auvergne Rhône-Alpes Tourisme (AURAT),
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Le Service Tourisme du département de la Loire
- Les Chargés d'accueil et des relations presse des sites et prestataires touristiques

Article 2 : Les engagements de Loire Tourisme

- Émettre le Pass Pro et le distribuer aux personnes concernées
- Informer les titulaires de tout changement lié aux offres proposées par les prestataires
- Interroger les prestataires touristiques et recenser les avantages accordés tous les deux ans

Article 3 : Les engagements des titulaires :

- Fournir une photo d'identité récente et les informations nécessaires (nom, prénom, fonction, organisme) pour les intégrer sur le Pass Pro nominatif qui lui sera distribué
- Signer le Pass Pro
- Envoyer son Pass Pro à Loire Tourisme en cas de départ ou de changement de structure
- Avoir pris connaissance de la présente charte
- Informer Loire Tourisme de tout problème rencontré lié à l'utilisation du Pass Pro

Article 4 : Les engagements des prestataires partenaires :

- Proposer l'entrée gratuite aux titulaires du Pass Pro
- Informer le personnel d'accueil sur le partenariat mis en place dans le cadre du Pass Pro tourisme de la Loire
- Transmettre à Loire Tourisme toute modification concernant l'accès au site
- Avoir pris connaissance de la charte
- Informer Loire Tourisme de tout problème rencontré lié à l'utilisation du Pass Pro

Article 5 : Les conditions de validité de la carte :

- Le Pass Pro est valable pour les saisons 2025 et 2026 (fin de validité le 31/12/2026)
- Le Pass Pro est strictement personnelle et liée à la structure employeur
- Le Pass Pro n'est valide que si une photo d'identité est apposée à son verso

Article 6 : Radiation

Loire Tourisme se réserve le droit de retirer un Pass Pro à un titulaire ne respectant pas la charte d'utilisation.

Cette charte est valable pour toute la durée de l'opération.
Elle pourra éventuellement être revue lors de la prochaine édition.

The logo for Loire Tourisme features the word "LOIRE" in a large, bold, orange sans-serif font. Directly beneath it, the word "TOURISME" is written in a smaller, all-caps, orange sans-serif font. The two words are centered horizontally.